



Le jeudi 30 octobre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du collectif national pour une France accessible pour tous

Alors que l'accessibilité est une obligation nationale depuis 1975 et répond à une forte demande des citoyens français, la loi de 2005 qui prévoyait l'accessibilité au 1er janvier 2015 n'a pas été respectée et des délais supplémentaires sont aujourd'hui proposés pour rendre la France accessible.

Face à ce constat qui prive des millions de citoyens d'une réelle liberté d'aller et venir, plusieurs organisations représentatives de personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des familles, d'usagers des transports en communs et de la voie publique (cyclistes et piétons) décident de s'unir pour créer un collectif national pour une France accessible pour tous. La création de ce collectif fait suite à la publication de l'Ordonnance relative à l'accessibilité qui crée les Agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP).

L'ambition de ce collectif est de rassembler tous ceux dont le quotidien dépend de l'accessibilité et de la conception universelle pour tous ou qui en sont promoteurs. Son ambition est aussi de promouvoir l'accessibilité auprès de l'opinion publique et des décideurs politiques. Car l'accessibilité universelle n'est pas une demande catégorielle mais concerne l'ensemble de la population et notamment : les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les parents avec poussettes, les femmes enceintes, les blessés temporaires, les enfants en bas âge, les cyclistes, les voyageurs avec bagages, les livreurs et toutes les personnes valides pour le confort procuré.

Ce collectif pour une France accessible pour tous rappelle son opposition au texte actuel de l'Ordonnance relative à l'accessibilité des établissements recevant du public et des transports en commun, contre lequel il entend dès maintenant se mobiliser tant au plan national que local. En effet, cette Ordonnance constitue un recul des ambitions de la loi de 2005 mais aussi un coup porté à la nécessaire adaptation de la société au vieillissement.

Le collectif rejoint les recommandations faites par le Défenseur des Droits au Gouvernement, et partage l'avis défavorable que le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) a émis par rapport à l'Ordonnance.

Aussi, le Collectif pour une France accessible appelle les Parlementaires à refuser de ratifier en l'état l'Ordonnance qui leur sera présentée prochainement par le Gouvernement.

Plus les mesures pour achever les transformations nécessaires tarderont à être prises aujourd'hui, plus lourdes seront les dépenses pour répondre aux citoyens de demain.

Ce collectif appelle toutes les organisations engagées pour l'accessibilité universelle à le rejoindre.

Premières organisations participantes au collectif :

- l'Association française contre les myopathies (AFM-Téléthon)
- l'Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPIHM)
- l'Association des paralysés de France (APF)
- la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
- la Confédération française des Retraités (CFR)
- le Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)
- les Droits du piéton
- la Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux (FFAIMC)
- la Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
- la FNATH, association des accidentés de la vie
- la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT)
- le Groupement français des personnes handicapées (GFPH)
- le Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)
- la Fédération Jumeaux et plus
- l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

Contacts presse :

APF : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

Unapei : Coralie Beylot : 01 44 85 50 83 - c.beylot@unapei.org

FNATH : Arnaud de Broca : 06 75 02 88 28

CFPSAA : Philippe Chazal : 01 45 30 96 12

Contact pour intégrer le collectif inter associatif sur l'accessibilité :

APF : Nicolas Mérille : 06 80 67 36 81 / nicolas.merille@apf.asso.fr